

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mercredi 4 août 2021 à 11H, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Séance en téléconférence

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale intérimaire.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
- 3.1. Adoption d'une résolution concernant des dépenses additionnelles en lien avec les célébrations du centenaire
- 3.2. Octroi de contrat concernant une étude écologique et évaluation environnementale de site phase I – projet des Mélèzes
- 3.3. Autorisation de dépense – nettoyage fond du lac par une équipe de plongeurs
- 3.4. Octroi de contrat Cima+ – contrôle sédiments
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution No 21-08-252

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question

3. RÉOLUTIONS

3.1 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT DES DÉPENSES ADDITIONNELLES EN LIEN AVEC LES CÉLÉBRATIONS DU CENTENAIRE

ATTENDU que la ville de Lac-Sergent souligne son 100^e anniversaire à l'été 2021 ;

ATTENDU que les célébrations impliquent notamment des événements de type spectacles ;

EN CONSÉQUENCE, il est nécessaire de signer des engagements contractuels ;



IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,
Résolution : 21-08-253

D'AUTORISER les dépenses suivantes :

- À l'entreprise **Feux d'artifices du Québec inc.** la somme de 500 \$ + taxes applicables pour un modeste spectacle pyrotechnique de clôture des festivités le 31 juillet 2021 ;
- À l'entreprise **Chapiteaux Nord-Sud** de Sainte-Anne-de-la-Pérade la somme de 595 \$ + taxes applicables pour la location d'un chapiteau de 15 pi x 15 pi au cours du mois de juillet ;
- À l'entreprise **Sonorisations Daniel Tanguay inc.** la somme de 1 500 \$ + taxes applicables pour l'ajout d'équipements de sonorisation lors du spectacle du 31 juillet 2021 ;

ET QUE les fonds pour le paiement de cette dépense de 2 595 \$ + taxes applicables proviennent de :
Loisirs/culture – activités du centenaire, # 02-70193-447.

3.2 OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT UNE ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 – PROJET DES MÉLÈZES

ATTENDU l'état d'avancement favorable selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du projet d'égout collecteur sur chemin des Mélèzes ;

ATTENDU les résultats de l'appel de soumission transmis à au moins deux entreprises ;

EN CONSÉQUENCE, il est nécessaire de signer des engagements contractuels ;

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

Résolution 21-08-254

D'OCTROYER un mandat à l'entreprise **Englobe Corporation** du Parc-Technologique de Québec selon l'offre de service No P02108087.000, pour procéder à l'évaluation environnementale de site (EES) phase I et caractérisation du milieu naturel. Les travaux visent les adresses suivantes : secteur du chemin des Mélèzes, Lac-Sergent (Québec), les lots concernés par la phase I et la caractérisation du milieu naturel sont les suivants : 3 515 801 – 3 515 838 – 3 515 842 – 3 515 839 – 3 515 841 – 3 515 860 – 4 173 932 ptie – 4 046 339 ptie ;

D'AUTORISER la dépense de 6 750 \$ + taxes applicables pour les honoraires du mandat ;

D'AUTORISER la directrice générale, Marie Tremblay, à signer les documents nécessaires à l'octroi du mandat ;

ET QUE les fonds pour le paiement de cette dépense proviennent de # 03 45000 000.

3.3. AUTORISATION DE DÉPENSE – OPÉRATION NETTOYAGE FOND DU LAC

ATTENDU l'initiative municipale d'organiser une opération de nettoyage du lac ;

ATTENDU que 25 plongeurs et 12 propriétaires de ponton avec accompagnateurs ont bénévolement parcouru le fond du lac au cours de l'avant-midi du samedi 31 juillet afin de récupérer de déchets ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

Résolution 21-08-255



D'AUTORISER le paiement à l'entreprise **Les délices de Danielle** de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de 577,50 \$ pour 50 boîtes à lunch (facture 368225) ;

ET QUE la provenance des fonds provient de la réserve environnementale.

3.4. OCTROI DE CONTRAT CIMA+ – CONTRÔLE SÉDIMENTS

ATTENDU la nécessité pour la qualité du lac de réduire le plus possible l'apport de sable provenant notamment des chemins ;

Réduction des apports de sable provenant des chemins publics et privés entourant le lac Sergent ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

Résolution 21-08-256

D'ACCORDER un contrat à la firme **Cima+** le mandat de préparer un plan d'intervention visant à réduire le transport de sédiments vers le lac Sergent et à réaliser des interventions en marge des chemins pour créer des aménagements ayant comme objectif de collecter des sédiments afin d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans le lac Sergent. Onze secteurs sont visés par le mandat, ils se situent sur le chemin du Club-Nautique, Tour-du-Lac Nord, Tour-du-Lac Sud et le chemin de la Montagne ;

D'AUTORISER le paiement selon l'offre de service de **Cima+** (No QP21159) des honoraires s'élèvent à 4 900 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le maire, Yves Bédard, à signer les documents opportuns ;

ET QUE les fonds pour payer cette dépense proviennent de la réserve environnementale # 02 47000 521.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution No 21-08-258

QUE la séance soit levée à 11 h 08.

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière par intérim